

**Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 2023-01-38
du Conseil municipal
Séance du 11 janvier 2023**

**Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 05 janvier 2023
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 25
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 6
Nombre de Conseillers municipaux absents : 2**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 janvier à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michel **CEGIELSKI**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Fatiha **EL KHOTRI**, Ali **Ouatizerga**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Michèle **FOND-THURIAL** procuration à C. BAUME, Christine **MUCCIO** procuration à P.BERTHOMIEU, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J C. REY, Sylvain **HILLE** procuration à C. BOISSEL, Pascale **BORDES** procuration à A. POMMIER, Olivier **WIRY** procuration à T. VINCENT

Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI, Audrey BLANCHER

Secrétaire de séance : Carine BOISSEL

Objet : Transfert d'office dans le domaine public communal de l'Impasse du Bois Joli

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment en ses articles L. 318-3 et R. 318-10,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L. 141-4 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment en ses articles R. 134-5 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} juillet 2017 qui a prescrit l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de l'Impasse du Bois Joli,

Vu l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique en vue de ce transfert n°2022-08-961 en date du 25 août 2022,

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 9 novembre 2022,

Considérant qu'aucun propriétaire intéressé n'a fait connaître d'opposition à ce transfert,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 4 janvier 2023,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de transférer d'office dans le domaine public communal l'Impasse du Bois Joli, parcelles cadastrées section BW 297 et BW 301 d'une superficie de 1979 m² et d'une longueur de 165 m,
- que la présente délibération vaut classement dans le domaine public et éteint par elle-même et à sa date tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés,
- que la commune procèdera aux formalités de publicité foncière du présent acte de transfert de propriété auprès des services de la conservation des hypothèques du Gard et à la notification de la présente délibération aux propriétaires concernés.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 11 janvier 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le 16 janvier 2023

et publié le 16 janvier 2023

